



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 31 MARS 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

9 - OBJET : CESSIION DE L'ANCIENNE DILIGENCE DE L'HOPITAL À LA COMMUNE EN PREVISION DE SA RESTAURATION.

L'association « Margeride Moun Païs » s'est vue acquérir, pour l'euro symbolique, l'ancienne diligence de l'hôpital de Saint-Alban-sur-Limagnole par délibération du Conseil d'Administration de l'hôpital en 2008.

La municipalité, accompagnée du Docteur BONHOMME, ancien Maire de Saint-Alban, a rencontré Madame DARNAS du pôle culture du Conseil Départemental de la Lozère pour une visite sur site avec présentation de cette diligence. Lors de cette visite, Madame DARNAS a assuré qu'une telle œuvre méritait d'être restaurée et exposée aux yeux du public.

Cependant, pour avoir le soutien financier du Conseil Départemental de la Lozère, l'œuvre doit être cédée à la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, sans quoi aucun crédit ne pourra être accordé.

C'est pourquoi, l'association « Margeride Moun Païs » s'est réuni en date du 25 mars 2023 lors de son assemblée générale. La cession de la diligence à la Commune de Saint-Alban y a été évoquée et approuvée par l'ensemble des membres de l'association.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition, à titre gratuit, de la diligence de l'hôpital de Saint-Alban-sur-Limagnole, par l'association « Margeride Moun Païs » ;
- S'ENGAGE à restaurer cet élément du patrimoine local ;
- SOLLICITE subvention auprès du Conseil Départemental de la Lozère ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

